

COMPTE RENDU DU 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le treize du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 6 septembre 2016, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Patrick PARANTHOËN, Sylvie JOURDAIN, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Joseph BONNEAU, Joël BONNAUD, Claude MORIN, Catherine ARNAUDEAU, Patrick DOUILLARD, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Michel BIRONNEAU, Priscilla CHEVRIER, Hélène TURCAUD.

SECRÉTAIRE : Marie-Jeanne BENOIT

ABSENT EXCUSÉ : Vital LEMASSON.

A – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. **Droit de préemption**

Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers déposés depuis le 12 juillet 2016 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 3 rue Croix du Tour, Section AD n° 207 et 209,
- Terrain situé rue du Chatenay, Section AI n° 517-519-520-522 et 525,
- Terrain situé 28 rue de la Chapotière, Section AD n° 555,
- Terrain situé 7 place de la République et rue Jean Gabriel Gallot, Section AI n° 11-12-13-361-363 et 408,
- Terrain situé Lot n° 12 Le Hameau du Sautreau, Section ZA n° 472,
- Terrain situé 11 rue du Chatenay, Section AI n° 146-515 (ex 259)-516 (ex 259)-518 (ex 152)-524 (ex 203),

2. **Finances**

Décisions prises depuis le 12 juillet 2016 :

- approbation de l'offre de la société DCI ENVIRONNEMENT du Poiré sur Vie concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du réseau d'assainissement rue Saint Jean d'un montant de 4 700.00 € HT soit 5 640.00 € TTC.

B – FINANCES

1. Vente tractopelle

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** d'acquérir le tractopelle dans le budget principal pour sa valeur nette de 2 642.45 €.

2. Décision Modificative : Budget Commune

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci- dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	5 843,31 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	5 843,31 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	8 157,69 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	8 157,69 €	0,00 €	0,00 €
R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 001,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 001,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	14 001,00 €	0,00 €	14 001,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	37 205,92 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	37 205,92 €	0,00 €	0,00 €
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	20 016,24 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	20 016,24 €	0,00 €	0,00 €
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 501,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 501,00 €
R-26031 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 157,69 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 157,69 €
D-1313 : Départements	0,00 €	24 549,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 549,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	24 549,00 €	0,00 €	24 549,00 €
R-1066 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 205,92 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 205,92 €
D-21571 : Matériel roulant - Voirie	0,00 €	2 642,45 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	2 642,45 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	84 413,61 €	0,00 €	84 413,61 €
Total Général		98 414,61 €		98 414,61 €

- Affectation complémentaire du résultat

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

CONSTATE que le compte administratif du Réseau Chaleur Bois Energie de l'exercice 2015 présente :

- un excédent de fonctionnement de 37 205.92 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif du Réseau Chaleur Bois Energie de l'exercice 2015 au budget principal comme suit :

- ♦ 37 205.92 € au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

3. Aménagement place de la République et de la rue Saint Jean

- Approbation de la convention travaux avec le Département

Le Conseil Municipal :

- **Sollicite** le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase travaux) ;
- **Adopte** la convention de travaux à conclure entre le Département de la Vendée, la Commune de La Châtaigneraie et la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie ;
- **Autorise** la signature du Contrat Communal d'Urbanisme par Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

- Demande Fonds de concours à la Communauté de Communes

Le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de demander** à la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie de lui attribuer un Fonds de concours « Solidarité : équipements structurants » dont les caractéristiques sont précisées en annexe,

Etant rappelé que le versement de ce fonds de concours interviendra après sa liquidation au vu du plan de financement définitif réalisé pour l'opération, et sous réserve de la production des justificatifs de dépenses et de recettes, ainsi que la photographie du panneau d'affichage sur site informant le public de la participation financière de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie,

- **D'autoriser le Maire à prendre et à signer l'ensemble des actes y afférant.**

4. Lotissement du Fief du Rocher : Prix de vente des terrains

Le conseil à l'unanimité :

DECIDE de fixer le prix de vente des terrains du lotissement du Fief du Rocher, pour les ventes réalisées à compter de ce jour, à 29.90 € TTC soit 25.71 € H.T. pour les lots 1-2-3-12-13-17-18-20-21-22-23-24-25 et 26, et ainsi qu'il suit pour les lots 4-5-6-7-8 et 9 :

N° de lot	Superficie	Prix de vente HT du lot	Prix de vente TTC du lot
4	1130	30 185.65 €	34 920.35 €
5	1728	46 939.72 €	54 180.04 €
6	1666	45 389.58 €	52 370.12 €
7	1473	39 969.63 €	46 141.50 €
8	1181	32 147.49 €	37 095.88 €
9	1044	28 950.85 €	33 325.21 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les actes de ventes des lots désignés ci-dessus.

5. Eco-pass

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DÉCIDE**:

- de mettre en œuvre l'aide financière à l'accession et de retenir les critères tels qu'exposés ci-dessus,
- que l'aide accordée par dossier sera de 2 000,00 € quelle que soit la composition familiale de celui-ci,
- d'arrêter le nombre de prime à 10 par année civile,
- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

E – DIVERS

• **Communauté de Communes : Modification des statuts**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie consistant en la mise en conformité des statuts avec la loi NOTRe ; en l'adoption de la compétence de l'accueil périscolaire le mercredi pour tenir compte du régime déclaratif de la DDCS ; étant précisé :

* que cette modification ne sera exécutoire que lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral pris en cas de majorité qualifiée des conseils municipaux de l'ensemble des communes membres ;

* qu'elle ne donnera pas lieu à modification de l'attribution de compensation de la Commune ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

- **Approbation de la grille de tarification de mise à disposition du personnel**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille de tarification ci-dessous :

CATEGORIE DE L'AGENT	CADRE D'EMPLOIS	TARIF DE L'HEURE
CATEGORIE A	TOUS CADRES D'EMPLOIS	50,00 €
CATEGORIE B	TOUS CADRES D'EMPLOIS	40,00 €
CATEGORIE C	ADJOINTS TECHNIQUES et ADJOINTS ADMINISTRATIFS	20,00 €
CATEGORIE C	TOUS CADRES D'EMPLOIS SAUF ADJOINTS TECHNIQUES et ADJOINTS ADMINISTRATIFS.	25,00 €

- **APPROUVE** les termes de la convention type de remboursement de frais entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie sollicitant la mise à disposition ponctuelle d'agents techniques ou administratifs ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes y afférant.

- **CCI : Préférence commerce**

Le conseil à l'unanimité :

- Décide d'apporter son soutien financier pour le millésime 2017-2018 au profit des candidats inscrits au dispositif « Préférence Commerce » organisé par la CCIV,
- Cette aide interviendra à hauteur de 50% du montant des frais d'inscription,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT
Maire



